



DELIB 12-2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 22 Mars 2026 à 10h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : **11**

En exercice : **11**

Qui ont pris part à la délibération : **11**

Date de la convocation : 18/03/2026

Date d'affichage : 18/03/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-deux mars à 10h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Cédric GARCIA, Clément BEZIAT, Emeline PAGÈS, Francis LEDOUX, Geoffroy BÉZIAT, Nadège LACOMBE, Sandrine CHAUDEUR, Simon SAFFORES, Stéphanie PALAS, Pierre MEYER.

Pouvoir :

Absents : -

Secrétaire de séance : Clément BEZIAT

Assesseurs : Nadège LACOMBE, Stéphanie PALAS

La séance débute à 10h11 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 11, Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : Élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Proposent leur candidature au poste d'adjoints : **Monsieur LEDOUX Francis et Mme PAGÈS Emeline.**

1^{er} tour de scrutin

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **11**
- nombre de bulletins blancs : **3**
- suffrages exprimés : **8**
- majorité requise : **6**

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : **Monsieur LEDOUX Francis et Mme PAGÈS Emeline.**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :